



Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 058-215801499-20260228-COM_2026_NS-AR

SLOW

NOTE DE SYNTHESE BUDGET PRIMITIF COMMUNE Année 2026

Conformément aux articles L. 2313-1 et L. 3313-1 du CGCT, les communes sont dans l'obligation de rédiger une note synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets primitifs et comptes administratifs dans le but de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal de la commune de Luzy.

Le budget primitif relate l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2026, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il s'agit du premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante puis est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2026 a été voté le 28 février 2026 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité avec d'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Pour l'année 2026, elles s'élèvent à **3 288 446,37 €**, comprenant 10 000 € d'opération d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées des rémunérations du personnel municipal, des charges d'entretien et de consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts à payer avec intégration des intérêts d'emprunts du budget annexe de l'Hôtel du Morvan.

Pour l'année 2026, elles s'élèvent à **3 288 446,37 €** dont 585 972,37 € seront affectés à la section d'investissement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges courantes	902 388,00 €	Excédent reporté	563 259,32 €
Charges de personnel	1 066 650,00 €	Produits des services	240 262,00 €
Autres charges de gestion courante	455 086,00 €	Impôts et taxes	1 664 082,00 €
Charges financières	132 000,00 €	Dotations et participations	913 701,00 €
Charges exceptionnelles	15 000,00 €	Autres produits de gestion courante (dont revenus des immeubles)	150 500,00 €
Atténuations de produits	142 209,00 €	Atténuations de charges	3 000,00 €
Total des dépenses réelles	2 713 333,00 €	Produits exceptionnels	2 500,00 €
Charges (opérations d'ordre)	60 332,00 €	Total recettes réelles	3 537 304,32 €
Virement à la section d'investissement	825 460,32 €	Produits (opérations d'ordre)	63 000,00 €
Autres	1 179,00 €		
Total général	3 600 304,32 €	Total général	3 600 304,32 €

c) La fiscalité

Pour l'année 2025, les taux d'imposition communaux sont reconduits comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41,39 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **40,45 %**
- Taxe d'habitation (Résidences Secondaires) : **22,62 %**

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat n'ayant pas été publiées sur le site de la DGCL à la date du 28 février 2026, les sommes de l'année 2024 sont reportées sur le prévisionnel 2025 soit 699 276 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement permet de préparer l'évolution et l'avenir de la collectivité.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court, moyen ou long terme. Elle concerne des actions ou projets constitués de dépenses, de recettes.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues

en lien avec les autorisations d'urbanisme (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

A noter pour l'année 2026, le budget communal sera voté par chapitre et non par opération. L'objectif étant de pouvoir disposer de plus de souplesse dans l'exécution budgétaire en cours d'année.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Pour l'année 2025, la section d'investissement s'équilibre à hauteur de **1 815 335,10 €**.

Dépenses	Montant (BP + RAR)	Recettes	Montant (BP + RAR)
Solde d'investissement reporté	746 763,71 €	Virement de la section de fonctionnement	631 104,22 €
Remboursement d'emprunts	305 077,00 €	FCTVA	164 000,00 €
Immobilisations :	684 245,84 €	Subventions :	300 791,95 €
<i>Acquisitions immobilières</i>	<i>1 984,85 €</i>	<i>Etat</i>	<i>206 915,80 €</i>
<i>Travaux sur bâtiments</i>	<i>605 867,66 €</i>	<i>Région</i>	<i>20 000,00 €</i>
<i>Travaux de voirie</i>	<i>76 393,33 €</i>	<i>Autres</i>	<i>73 876,15 €</i>
Subventions d'équipement versée	12 456,00 €	Taxe aménagement	5 000,00 €
Cautions	1 850,00 €	Cautions	1 850,00 €
Autres dépenses	54 942,55 €	Cessions d'immobilisations	62 246,56 €
Charges (<i>écritures d'ordre</i>)	10 000,00 €	Produits (<i>écritures d'ordre</i>)	50 370,00 €
		Autres recettes	14 000,00 €
		Affectation du résultat	585 972,37 €
Total général	1 815 335,10 €	Total général	1 815 335,10 €

c) Les principaux projets de l'année 2026

L'opération de la place du Champ de Foire se poursuit en 2026. Après les travaux de requalification des espaces publics, seront engagés en 2026 les travaux de démolition et de reconstruction du bâtiment dédiés aux associations sportives et notamment à l'association de pétanque.

Deux autres projets, déjà annoncés, passeront en phase opérationnelle : la rénovation de la maison Bosle, en vue de l'installation d'une nouvelle activité en métrologie, et la rénovation de l'ancien hôtel de la gare, permettant d'y installer la maison de la jeunesse et de la mobilité.

Quelques réparations seront effectuées au sein des bâtiments publics :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 058-215801499-20260228-COM_2026_NS-AR

- Gymnase : réfection du sol de la salle de danse et acquisition de tatamis pour la nouvelle activité judo
- Ateliers municipaux : renouvellement de matériel
- Mairie : remplacement des fenêtre

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 058-215801499-20260228-COM_2026_NS-AR

